Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_363-DE

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_363
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

38 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL RUE FRANÇOIS ENAULT COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

En sa séance du 10 février 1995, le conseil communautaire de la communauté urbaine de Cherbourg avait autorisé le classement dans le domaine public de la rue François Enault, constituant la voirie du lotissement « FLEURY-LALOË » sur la commune historique d'Octeville. Les espaces verts du lotissement devaient intégrer le domaine public communal.

Cette décision de classer la voirie dans le domaine public communautaire et les espaces verts dans le domaine public communal a été réitérée en 1998 par convention notariée entre les co-lotis, la communauté urbaine de Cherbourg et la commune d'Octeville. Depuis lors, aucun acte de cession n'est intervenu entre le lotisseur et la collectivité.

La parcelle d'assiette de la voirie et des espaces verts, cadastrée 383 section AM n°464, a fait l'objet d'une division en octobre dernier afin d'en exclure une partie bâtie de 27 m² à usage privatif des propriétaires riverains au n°35 rue du Général de Gaulle (cf. annexe).

Il convient de pouvoir régulariser cette opération foncière entre la commune et les héritiers du lotisseur, M. LALOË, qui demeurent propriétaires de ces espaces. La parcelle à acquérir porte dorénavant les références cadastrales suivantes : 383 section AM n°1014.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter l'acquisition, à titre gratuit, de la voie dite rue François Enault et de l'espace vert du lotissement, dépendant de la parcelle cadastrée 383 section AM n°1014, appartenant aux Consorts LALOË ;
- intégrer dans le domaine public communal ladite voie, représentant 166,17 mètres linéaires, et les espaces verts ;
- autoriser le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de cession et ses annexes, à recevoir par Maître Lucie LEQUERTIER-HUBÉ, notaire à Cherbourg-en-Cotentin (50470) ;
- accepter la prise en charge financière des frais d'acte notarié y relatif ;
- dire que la dépense est inscrite au budget principal – ligne de crédit 56153.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : **19h39**		Nombre de votants : **53**	
Pour : **53**	Contre : **0**	Abstention : **0**	NPPV : **0**

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE
Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ
Signé électroniquement par : Sylvie LAINÉ
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Secrétaire de séance

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_363-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche

Conseil municipal du 18 décembre 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 47
Date de la convocation et de son affichage : 6 décembre 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le dix-huit décembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 6 décembre 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire Agnès TAVARD jusqu'à son arrivée 18h55) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie (mandataire TARIN Sandrine à son départ 18h30) - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 19h40) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LEJEUNE Pierre-François jusqu'à son arrivée 19h00) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée à 18h57) - LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédérik - MARGUERITTE Camille (mandataire LEMOINE Morgane jusqu'à son arrivée 19h24) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 18h10) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna (mandataire ARRIVÉ Benoit à son départ à 20h00) - PLAINEAU Nadège - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert de 17h55 à 20h12) - TARIN Sandrine (arrivée à 18h06) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire HUREL Karine jusqu'à son arrivée 19h00) - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal a donné procuration à PECORARO Yvonne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à DUVAL Karine
HAMEL Estelle a donné procuration à PLAINEAU Nadège
HAMON-BARBÉ Françoise
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à BROQUAIRE Guy
RONSIN Chantal a donné procuration à GRUNEWALD Martine
SIMONIN Philippe a donné procuration à LEJAMTEL Ralph

ABSENT

MARGUERITTE David

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_363-DE

CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
RUE FRANCOIS ENAULT
COMMUNE DELEGUEE DE CHERBOURG-OCTEVILLE